AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JLP 28-12-70 125705

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 et 60-94-91 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 123 de Décembre 1970 23 décembre 1970

Attention ! A partir du 1er janvier 1971, seule la ligne téléphonique (78) 60-95-87 desservira le Service de la Protection des Végétaux. Si vous désirez un renseignement spécialement relatif aux Avertissements agricoles, demandez le poste 427 pour les renseignements d'ordre administratif (abonnements) ou le poste 426 pour les renseignements d'ordre technique.

ABONNEMENTS

Nous recommandons à nos abonnés qui ne l'auraient pas encore fait d'effectuer d'urgence leur versement au titre de 1971. De toutes façons, nous leur rappelons que les abonnements pour l'année ne sont enregistrés que jusqu'au 28 février (date de réception par les Chèques Postaux) date au delà de laquelle les versements sont tenus en instance pour l'année suivante.

Le montant en reste fixé à 25F. pour l'abonnement ordinaire et 10F. par exemplaire du bulletin en plus servi pendant toute l'année sous la même enveloppe.

Les abonnements à plusieurs adresses groupés par un organisme agricole restent à 20F. par adresse séparée (25F. pour le siège de l'organisme).

Virer ou verser ces sommes exclusivement au:

C.C.P. 9431-17 LYON
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
55 rue Mazenod, Lyon (3ème)

avec la mention "Avertissements agricoles" et le cas échéant le nom et l'adresse auxquels devra être servi le bulletin s'ils diffèrent de ceux du titulaire du compte. De la même façon, indiquer la localité à desservir si elle est différente de celle mentionnée sur l'intitulé du compte.

LES TRAITEMENTS D'HIVER ET LE POU DE SAN JOSE

La lutte contre le Pou de San José pendant le repos de la végétation requiert non seulement des applications chimiques mais des mesures prophylactiques de grande importance.

Les propriétaires ou exploitants de propriétés où la présence du Pou de San José a été constatée sont tenus d'éviter la propagation de ce parasite en pratiquant la taille, l'élagage ou même l'abattage des arbres ou plantes entièrement contaminés. Ces opérations à la charge des exploitants seront effectuées pendant l'hiver.

La taille des haies vives et la destruction par le feu des broussailles bordant ces propriétés sont obligatoires chaque année.

Un effort particulier doit permettre d'obtenir des fruits indemnes de Pou de San José; il est recommandé à tous les arboriculteurs et propriétaires de vergers d'amateur de surveiller attentivement leurs vergers et d'effectuer très soigneusement les traitements sur tous les arbres fruitiers, y compris les groseilliers et cassissiers et sur plantes d'ornement contaminables.

Il est certain que les vergers négligés, les arbres et les haies abandonnés constituent des sources d'infestation pour les cultures avoisinantes. Dans l'intérêt de tous nous exigerons que ces foyers de contamination soient éliminés le plus tôt possible.

Pour les traitements d'hiver, et plus encore que pour d'autres interventions insecticides ou fongicides, le soin apporté à la pulvérisation influe largement sur l'efficacité des produits à action curative. Il est indispensable d'atteindre toutes les cochenilles abritées sous leurs boucliers, pour celà il faut mouiller abondamment, sous une forte pression, toute la surface des écorces, à partir du collet, le tronc, les branches, rameaux et brindilles. Ces mesures sont valables non seulement contre le Pou de San José mais dans

P 98

l'application de tout traitement d'hiver.

En effectuant régulièrement les traitements d'hiver et d'été vous devez obtenir les meilleurs résultats. Une infestation importante sur fruits est toujours la conséquence d'une négligence dans la réalisation des traitements.

Produit à utiliser en hiver:

- les huiles jaunes à 5% de colorant (huiles de pétrole jaunes) à la dose de 2 l, 5 pour 100 l. d'eau
- les oléoparathions à la dose de 2 l. pour 100 l. d'eau.

Si l'on peut retarder ces traitements jusqu'à la fin de l'hiver en espérant une meilleure efficacité contre certains parasites, ce n'est pas utile pour lutter contre le Pou de San José et ce peut être très dangereux notamment sur pêchers avec les produits phytotoxiques comme les huiles jaunes.

Il est toujours préférable de commencer les traitements en janvier ou début février en s'appliquant à leur parfaite exécution pendant les journées les plus douces que de traiter tardivement fin mars de toute urgence sous la pluie et le vent avant le départ de la végétation.

CLIMATOLOGIE

L'Automne 1970 (septembre, octobre, novembre)
Caractères généraux à Lyon-Bron (Lyon-Gerland pour l'insolation)

	1970	1969	période 1922-1969				
			Moyennes	Extrêmes			
Température moyenne	12.46	12.66	12.02	14.08	(1949)	9.51	(1922)
Hauteur d'eau en mm.	*276.4	132mm7	250mm4	116.7	(1964)	530.6	(1935)
Nbre jours précipit.	36	38	41	22	(1948)	58	(1960)
Insolation en heures	526	499	424	525	(1954)	280	(1944)

* dont 128mm7 les 7 et 8 octobre.

Automne doux, relativement sec malgré un léger excédent dû aux deux jours de pluies exceptionnels des 7 et 8 octobre, exceptionnellement ensoleillé, à l'exception de la 1ère moitié d'octobre. Les mois de septembre et novembre atteignent ou dépassent les records d'insolation depuis 1921. Novembre en particulier, avec ses périodes exceptionnellement belles en début et fin de mois, dépasse de 8 heures le record établi en 1954 et 1969.

1970 accuse ainsi au maximum le déséquilibre persistant depuis 1962 entre des printemps frais et maussades et des automnes doux et ensoleillés.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX